

Prescription d'une enquête publique relative à la révision du Plan de Prévention des Risques d'Inondation sur le territoire des communes de Mostuéjols et Peyreleau

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE sur le territoire des communes de Mostuéjols et Peyreleau

Par arrêté préfectoral du 4 octobre 2017, le Préfet de l'Aveyron a prescrit une enquête publique portant sur le projet de révision du Plan de Prévention des Risques d'Inondation sur le territoire des communes de Mostuéjols et Peyreleau.

A cet effet, Mme MAGNAN a été désignée comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera dans les mairies concernées **du lundi 11 décembre 2017 au vendredi 12 janvier 2018 inclus**, soit 33 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux. Le dossier complet, relatif à l'ensemble des 2 communes, sera consultable dans chaque mairie, sur le site internet <https://www.registre-numerique.fr/PPRI-mostuejols-peyreleau>, et sur un poste informatique en mairie de Peyreleau aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra :

- en mairie de Mostuéjols:** **le lundi 11 décembre 2017, de 9 h à 12 h,**
le mercredi 27 décembre 2017 de 15h à 18h
le samedi 6 janvier 2018, de 9h à 12h

- en mairie de Peyreleau :** **le lundi 18 décembre 2017, de 9 h à 12 h,**
le vendredi 12 janvier 2018 de 15h à 18h

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête, tenu à leur disposition dans chaque lieu où est déposé un dossier ou sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante <https://www.registre-numerique.fr/PPRI-mostuejols-peyreleau>. Ce registre dématérialisé est accessible durant toute la durée de l'enquête.

Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur au siège de l'enquête en mairie de Mostuéjols, à l'adresse électronique suivante : PPRI-mostuejols-peyreleau@mail.registre-numerique.fr

Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site susmentionné. En outre, les observations écrites et orales du public sont également reçues par le commissaire enquêteur, aux lieux, jours et heures qui auront été fixés et annoncés à l'article 4.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Il ne sera pas tenu compte des observations formulées ou reçues après le **vendredi 12 janvier 2018 18h00, heure de clôture de l'enquête.**

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la Préfecture de l'Aveyron et en Mairies de Peyreleau et de Mostuéjols pour être tenue à la disposition du public.